



## Séparation et plus accès à la maison

-----  
Par Labelle51400

Bonjour

J'ai vécu 8 ans avec mon ex conjoint il y a quelques semaines après une dispute il m'a mis dehors avec mon fils de 4 mois j'ai eu accès à la maison quelques jours après j'ai adressé un courrier à mon propriétaire pour me retirer du bail dc fin de bail fin novembre et mon ex à changé la serrure je n'ai plus accès à la maison alors qu'il me reste des papiers à récupérer à t il le droit ? Alors que je suis en sur le bail ? J'ai beau lui envoyer des messages il me répond pas

Cordialement  
Audrey

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
C'est votre domicile jusqu'à la fin du préavis. Vous pouvez donc porter plainte et obtenir l'ouverture de la serrure par un serrurier sous contrôle de la police.

Votre ex qui vous a mise dehors risque gros. N'envoyez plus de message, envoyez lui la police.

Article 226-4-2 Version en vigueur depuis le 27 mars 2014

Création LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 - art. 26

Le fait de forcer un tiers à quitter le lieu qu'il habite sans avoir obtenu le concours de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 153-1 du code des procédures civiles d'exécution, à l'aide de man?uvres, menaces, voies de fait ou contraintes, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 30 000 ? d'amende.

-----  
Par Labelle51400

Bonjour

Merci pour votre réponse par contre s'il faut faire intervenir un huissier j'ai pas les moyens de payer je suis sans revenu avec un enfant de 4 mois

Cordialement  
Audrey

-----  
Par yapasdequoi

La police c'est gratuit.

Vous pouvez aussi appeler le 3919 (violences conjugales) c'est aussi gratuit.